

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### RAPPORT SUR LE PROBLÈME DE LA POLLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Le ministre prévoit-il présenter bientôt un rapport sur les questions générales de pollution, mis à part le rapport conjoint qu'il attend du gouvernement ontarien?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Mines et des Relevés techniques):** Monsieur l'Orateur, il se fait beaucoup de besogne en ce domaine à l'heure actuelle, à l'approche de la très importante conférence internationale sur la pollution qui doit avoir lieu à Montréal en octobre et novembre prochains. La plupart des ministères fédéraux, comme le ministère de l'Agriculture et celui de la Santé nationale et du Bien-être social, se préparent en ce moment à cet événement.

## LA FONCTION PUBLIQUE

### LA NÉGOCIATION COLLECTIVE—PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, vu que ma question concerne les travaux de la Chambre, je l'adresse au premier ministre. Étant donné les graves différends qui ont surgis entre l'Association des employés des postes, l'Association du service civil et la Fédération du service civil, le gouvernement songe-t-il à accorder la priorité absolue à une mesure législative qui prévoirait des négociations collectives dans la Fonction publique?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, cette mesure législative jouit de la priorité absolue et j'espère que la Chambre en sera saisie sous peu.

## L'EXPO '67

### L'EMPLOI DU THÈME «KLONDIKE» PAR EDMONTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. A-t-il reçu une communication du gouvernement du Yukon lui demandant d'intervenir auprès du gouvernement de l'Alberta en ce qui concerne l'utilisation du thème du Klondike?

**L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Nielsen:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. En ce cas, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle mesure lui-même ou le gouvernement entend prendre à cet égard?

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le député parler de cette question hier. La chaleur de ses propos réussira mieux que tout ce que je pourrais faire à attirer l'attention publique sur cette affaire. Je ne sais s'il conviendrait que je fasse des représentations à la ville d'Edmonton ou à l'*Edmonton Exhibition Board* à ce sujet. Toutefois, nous examinerons la question.

• (3.40 p.m.)

## LE BUDGET

### EXPOSÉ ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le mercredi 20 avril, sur la motion de l'honorable Mitchell Sharp (ministre des Finances), proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Monteith.

[Français]

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier):** Monsieur l'Orateur, hier, à cinq heures, vous m'avez rappelé à l'ordre étant donné qu'il fallait interrompre le débat sur le budget afin de passer aux affaires inscrites au nom des députés.

Je constate cependant que ce matin un journal a commenté la seconde partie de mon discours, laquelle a trait à la commission Bélanger, que je devais prononcer cet après-midi. Il s'agit évidemment d'un malentendu que je m'empresse de corriger immédiatement.

Avant d'entreprendre cette seconde partie, il me reste à terminer l'exposé de ma philosophie concernant l'entreprise privée dans ses relations avec l'État.

Je disais donc à ce sujet, lorsque j'ai été interrompu, on sera d'accord avec moi lorsque je prétends que l'intervention de l'État est à l'heure actuelle inévitable mais qu'elle doit nécessairement se limiter aux secteurs et aux modes d'action où l'initiative privée est moins efficace et moins présente, ou non rentable.

Il n'y a pas tellement longtemps, les contrôles gouvernementaux s'exerçaient surtout sur une catégorie spécifique d'entreprises. Deux guerres et la récession des années 1930 ont fait que, sur plusieurs points, la distinction entre les entreprises à caractère public et les entreprises dites privées a perdu son sens. On a vu, et je crois que cela est heureux, apparaître des entreprises du type mixte où l'homme d'affaires et le gouvernement sont partenaires. L'intervention gouvernementale